

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3959-2016 et R-3961-2016

Date : 24 mars 2017

HEURE	REMARQUES
9 h 00	Reprise de l'audience du 23 mars 2017
9 h 00	Lecture du protocole d'ouverture par la greffière-audicière
9 h 05	<u>Me Steve Cadrin (FCEI) dépose :</u> <u>Non coté, aux dossiers R-3959-2016 et R-3961-2016 :</u> Plan d'argumentation et cahier d'autorités
9 h 06	Argumentation finale de FCEI par Me Cadrin
10 h 25	Fin de l'argumentation finale de FCEI par Me Cadrin
10 h 25	L'audience est suspendue jusqu'à 10 h 45
10 h 49	Reprise de l'audience
10 h 49	Questions de Me Simon Turmel, de la Régie, à Me Cadrin
10 h 58	Fin des questions de Me Turmel à Me Cadrin
10 h 58	Questions par Me Louise Rozon à Me Cadrin de la FCEI
11 h 10	Fin des questions par Me Rozon à Me Cadrin
11 h 10	Demande de précisions par Me Turmel à Me Cadrin de la FCEI
11 h 16	<u>Me Pierre-Olivier Charlebois (NLH) dépose :</u> (C-NLH-0104 au dossier R-3959-2016) : Extrait d'un document intitulé « Guide des pratiques d'affaires pour les services de transport d'Hydro-Québec TransÉnergie pages 25 et 26 » (C-NLH-0103 au dossier (R-3961-2016) : Extrait d'un document intitulé « Guide des pratiques d'affaires pour les services de transport d'Hydro-Québec TransÉnergie pages 25 et 26 » (C-NLH-0105 au dossier R-3959-2016) : Présentation / Points importants (C-NLH-0104 au dossier R-3959-2016) : Présentation / Points importants
11 h 16	Me Lussier pour HQP aimerait savoir si les documents que déposent Me Charlebois pour NLH sont de nouveaux documents
11 h 17	Me Charlebois précise que les documents déposés sont déjà aux dossiers et qu'ils ont seulement corrigé les erreurs cléricales
11 h 18	Réplique de Me Sylvain Lussier pour HQP
11 h 54	Fin de la réplique
11 h 54	Questions de Me Rozon à Me Lussier d'HQP
11 h 55	Fin des questions de Me Rozon à Me Lussier
11 h 56	Me Dunberry propose à Me Rozon de présenter sa réplique immédiatement afin de terminer avant le lunch

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3959-2016 et R-3961-2016

Date : 24 mars 2017

HEURE	REMARQUES
11 h 56	Me Rozon accepte la proposition de Me Dunberry
11 h 58	Réplique de Me Dunberry pour HQT
	<p><u>Me Dunberry (pour HQT) dépose :</u></p> <p><u>Non coté, aux dossiers R-3959-2016 et R-3961-2016 :</u> Extrait d'un jugement de la Cour d'appel du Québec « <i>Dell Computer Corporation c. Union des Consommateurs et als</i> »</p>
12 h 42	Fin de la réplique de Me Dunberry pour HQT
12 h 43	L'audience est terminée, le dossier est pris en délibéré
	Josée Morneau, greffière-audience

PROTOCOLE D'OUVERTURE
AUDIENCE DU 24 MARS 2017

DOSSIERS : R-3959-2016 et R-3961-2016

Demande de révision de la décision D-2015-209 dans le dossier R-3888-2014
Audience sur l'enjeu des droits acquis du Producteur

Les régisseurs désignés dans ce dossier sont : **M^e Louise Rozon (présidente de la formation), M. Bernard Houle et M^e Simon Turmel**

Le procureur de la Régie est **Me Pierre R. Fortin**

Les **demanderes** sont :

Dossier R-3959-2016 :

HYDRO-QUÉBEC TRANSPORT (HQT)

Représentée par M^e Éric Dunberry et M^e Marie-Christine Hivon

ET

Dossier R-3961-2016 :

HYDRO-QUÉBEC PRODUCTION (HQP)

Représentée par M^e Alexandre Fallon et M^e Sylvain Lussier

Les **intervenants** qui participent à la présente audience sont :

ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'ÉCONOMIE FAMILIALE DE L'OUTAOUAIS (ACEFO)

Représentée par M^e Steve Cadrin

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS D'ÉLECTRICITE ET CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC (AQCIE/CIFQ)

Représentée par M^e Pierre Pelletier

FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE (SECTION QUÉBEC) (FCEI)

Représentée par M^e Steve Cadrin

NEWFOUNDLAND AND LABRADOR HYDRO (NLH)

Représentée par M^e Pierre-Olivier Charlebois (remplace Me André Turmel)

S'ajoutent comme **intervenantes** :

Au dossier R-3959-2016 : HYDRO-QUÉBEC PRODUCTION (HQP)

Et

Au dossier R-3961-2016 : HYDRO-QUÉBEC TRANSPORT (HQT)

Y a-t-il d'autres personnes dans la salle qui désirent présenter une demande ou faire des représentations au sujet de ce dossier?

Je demanderais aux parties de bien vouloir s'identifier à chacune de leurs interventions pour les fins de l'enregistrement.

Aussi, auriez-vous l'obligeance de vous assurer que votre cellulaire est fermé durant la tenue de l'audience. Merci.

Début : 9 h Fin :

